



Communiqué

de l'agence sur les drogues de l'UE à Lisbonne

RÉPONSE DE L'EUROPE AUX NOUVELLES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

La Commission européenne adopte des mesures pour lutter contre deux nouvelles drogues nocives face à des problèmes de santé et à une augmentation de l'offre

(18.03.2022, LISBONNE) Aujourd'hui, la **Commission européenne** a adopté des mesures pour lutter contre deux nouvelles substances psychoactives (NSP) nocives dans l'ensemble de l'UE ⁽¹⁾. Les substances en question — la 3-méthylméthcathinone (3-MMC) et la 3-chlorométhcathinone (3-CMC) — sont toutes deux des cathinones de synthèse qui suscitent des préoccupations en Europe. L'acte délégué fait suite aux évaluations des risques menées par l'**Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)** en novembre 2021 ⁽²⁾ dans le cadre d'une procédure juridique en trois étapes conçue pour répondre aux nouvelles drogues potentiellement menaçantes disponibles sur le marché ⁽³⁾.

Les **cathinones de synthèse** sont un groupe de substances stimulantes chimiquement apparentées à la cathinone, la principale substance psychoactive présente dans l'usine de **khat** (*Catha edulis*). La cathinone elle-même est chimiquement similaire à l'amphétamine, et elle figure au tableau I de la Convention des Nations unies sur les substances psychotropes de 1971. Fin 2021, l'EMCDDA surveillait 162 cathinones de synthèse, ce qui en faisait la deuxième catégorie la plus importante de NSP (après les cannabinoïdes de synthèse) sous observation. Les cathinones sont commercialisées en tant que substituts «légaux» de stimulants contrôlés, tels que les amphétamines, la MDMA et la cocaïne.

Les **évaluations des risques** portant sur le 3-MMC et le 3-CMC, menées par un **comité scientifique** élargi de l'EMCDDA ⁽⁴⁾, ont porté sur les risques sanitaires et sociaux des substances, leur disponibilité et leur consommation en Europe, le trafic international et la participation de la criminalité organisée. Au moment de ces évaluations, 27 et 10 décès pour lesquels une exposition confirmée au 3-MMC et au 3-CMC respectivement avait été confirmée avaient été signalés par les États membres par l'intermédiaire du **Système d'alerte précoce (Early Warning System/EWS) de l'Union européenne**.

Le 3-MMC et le 3-CMC seraient vendus en tant que substituts légaux de la méphédronne et de la 4-chlorométhcathinone (4-CMC), substances étroitement liées, qui étaient contrôlées au niveau international respectivement en 2015 et 2020. Dans la plupart des cas, l'usage de cathinone semble avoir un caractère récréatif et suppose une consommation par voie nasale ou une ingestion. Mais l'injection est également signalée dans les milieux à haut risque, comme les soirées «chemsex» ⁽⁵⁾.

Les évaluations des risques ont révélé une augmentation récente et marquée de l'offre de poudres de cathinone en Europe. Au total, 3 300 kg de ces poudres ont été saisis en 2020 (750 kg en 2019), le 3-CMC représentant 880 kg et le 3-MMC représentant 750 kg. À la suite de contrôles effectués en Chine, ces substances semblent désormais être fabriquées en Inde et importées en Europe «à l'échelle industrielle». En 2021, une quantité combinée de 1 500 kg de 3-MMC et de 3-CMC originaires de l'Inde a été signalée dans l'EWS. Une plus petite partie de l'offre de cathinone provient d'Europe, où un nombre croissant de sites de production ont été saisis depuis 2019.

L'adoption, aujourd'hui, d'un acte délégué se fonde sur la dernière législation conçue pour apporter une réponse plus forte et plus rapide aux NSP en Europe ⁽⁶⁾. Le Parlement européen et le Conseil

disposeront de deux mois pour analyser l'acte avant son entrée en vigueur, après quoi les États membres disposeront de six mois pour introduire la législation nationale pertinente.

Alexis Goosdeel, directeur de l'EMCDDA, a déclaré à ce sujet: «Au cours des 25 dernières années, le système d'alerte précoce de l'UE a contribué à rendre l'Europe plus saine et plus sûre en détectant et en surveillant plus de 880 nouvelles drogues et en évaluant les risques associés à 37. La décision prise aujourd'hui par la Commission européenne de contrôler deux nouveaux stimulants, qui sont en offre croissante, démontre la capacité de l'UE à agir rapidement face aux menaces que représentent les nouvelles substances psychoactives. Un système d'alerte précoce solide de l'UE est essentiel pour répondre au phénomène de la drogue d'aujourd'hui, qui couvre désormais un éventail beaucoup plus large de substances, de comportements et de personnes».

Notes

(¹) Voir le [communiqué](#) de la Commission européenne. Les [actes délégués](#) sont des actes non législatifs adoptés par la Commission européenne pour modifier ou compléter des éléments non essentiels de la législation. L'acte délégué adopté aujourd'hui inclut le 3-MMC et le 3-CMC dans la définition de la «drogue» en vertu du droit de l'UE, en modifiant l'annexe de la décision-cadre 2004/757/JHA du Conseil (telle que modifiée).

(²) Rapports d'évaluation des risques: [3-MMC](#) et [3-CMC](#).

(³) Alerte précoce, évaluation des risques, contrôle. Voir les pages web sur [les NSP](#), les [évaluations des risques](#) et [l'EWS](#). Trois cathinones de synthèse, la [méphédronne](#), la [MDPV](#) et l'[α-PVP](#), ont déjà été mises sous contrôle dans toute l'Europe à la suite de cette procédure.

(⁴) Le comité scientifique élargi de l'EMCDDA comprend ses [membres](#) réguliers ainsi que des experts supplémentaires issus des États membres de l'UE, de la Commission européenne, d'Europol, de l'Agence européenne des médicaments et de l'EMCDDA.

(⁵) Voir Spotlight 2021: [Traiter les problèmes de santé sexuelle liés à la consommation de drogues](#).

(⁶) [Règlement \(CE\) n° 1920/2006](#) (tel que modifié) et [décision-cadre 2004/757/JHA du Conseil](#) (tel que modifié). Plus d'informations [ici](#).